

Direction de l'enfance et de l'éducation

Année scolaire 2023/2024

Dossier d'inscription à l'école et aux services périscolaires à Strasbourg

Tout dossier incomplet sera retourné et l'enfant ne pourra pas être accueilli.
Tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en italique.

Maternelle Élémentaire

Enfant à inscrire

Cadre réservé à l'administration

Nom : Adresse :
Prénom :
Date de naissance : [] [] / [] [] / [] [] [] [] Code postal : [] [] [] [] [] []
Lieu de naissance : Ville :
Sexe : féminin masculin

Personnes habitant avec l'enfant

Parent ou représentant-e 1

Madame Monsieur Personne morale
 Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

Nom :
Nom de naissance :
Prénom :
Courriel :@.....
Tél portable personnel : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Tél du domicile : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Tél professionnel : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Parent ou représentant-e 2

Madame Monsieur Personne morale
 Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

Nom :
Nom de naissance :
Prénom :
Courriel :@.....
Tél portable personnel : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Tél du domicile : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Tél professionnel : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Courriel à utiliser pour communiquer avec vous ? Représentant-e 1 ou Représentant-e 2

Garde alternée **Joindre l'attestation de résidence d'un enfant de parents séparés**

Le cas échéant : père/mère n'habitant pas avec l'enfant

Nom	Prénom	Adresse	Père	Mère	Autorité parentale
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []		Courriel :@.....			
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []		Courriel :@.....			

Situation familiale du ou des parents de l'enfant

Marié(e) Vie maritale ou PACS Divorcé(e) ou séparé(e) Célibataire Veuf(ve)

Enfants habitant à la même adresse et déjà scolarisés en école maternelle ou élémentaire Oui Non

Inscription à l'école

Après traitement de votre dossier, un certificat d'inscription à l'école de votre quartier vous sera remis ou envoyé par courrier.
Dès réception du certificat d'inscription, prenez rapidement rendez-vous avec la direction d'école (même si vous souhaitez demander une dérogation de secteur scolaire) et munissez-vous pour cette rencontre des documents suivants :

- un extrait d'acte de naissance de l'enfant avec filiation ou le livret de famille,
- le carnet de santé ou une attestation des vaccinations.

Pièces justificatives à fournir obligatoirement

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école maternelle ou élémentaire publique de Strasbourg :

	Ecole
1 Le livret de famille ou acte de naissance avec filiation ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale	✓
2 Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité, de gaz ou d'eau)	✓
3 Pour les parents séparés ou divorcés : un justificatif précisant la résidence habituelle de l'enfant	✓

Inscription aux services périscolaires municipaux

Présentation des services périscolaires proposés

	7h45 - 8h30	8h30 - 12h	12h - 14h	14h - 16h30	16h30 - 18h15
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					

Cantine
 Accueil en maternelle
 Accueil de loisirs en maternelle

Pour les accueils en élémentaire, prendre contact directement avec les associations (liste sur www.strasbourg.eu/accueils-periscolaires)
 Pour les accueils en maternelle, se reporter à la page 4 de la notice « Remplir le dossier d'inscription 2023/2024 »

Pièces justificatives à ne fournir qu'une seule fois même si inscription de l'enfant à plusieurs services.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à un ou plusieurs services périscolaires payants :

Les pièces 4 et 5 doivent avoir moins de 3 mois	Accueil du matin et du soir en maternelle	Accueil de loisirs en maternelle	Cantine scolaire
4 Une «attestation de paiement» de la CAF, MSA ou une attestation de quotient calculé	✓	✓	✓
5 Un justificatif d'activité de la-des personne(s) vivant avec l'enfant	✓	✓	
6 La fiche sanitaire complétée et signée	✓	✓	✓
7 Uniquement en cas de première inscription à un service périscolaire municipal : une attestation médicale précisant que l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales	✓	✓	✓

Demandes d'inscription aux services périscolaires municipaux

Tarification selon le quotient familial		
Accueil du matin et/ou du soir en maternelle	<input type="checkbox"/>	Inscription = facturation, que l'enfant fréquente ou non l'accueil Tarification forfaitaire et facturation mensuelle
Cantine scolaire	<p style="background-color: #FFFF00;">Repas réservé ⁽²⁾ = repas facturé</p> <p>Catégorie de repas (un seul choix possible. A défaut de choix, attribution du repas végétarien) :</p> <p><input type="checkbox"/> Standard</p> <p><input type="checkbox"/> Standard sans porc > prestation non proposée pour les maternelles Langevin et Wurtz</p> <p><input type="checkbox"/> Halal > prestation non proposée pour les maternelles Académie, Lezay Marnesia, Reuss et Rosa Parks les élémentaires Catherine, Langevin, Reuss 1 et 2, Rosa Parks et Wurtz</p> <p><input type="checkbox"/> Végétarien > prestation non proposée pour les maternelles Langevin et Wurtz > Prestation remplacée par un repas «sans viande» (pouvant contenir du poisson) pour les maternelles Académie, Lezay Marnesia et Reuss et Rosa Parks les élémentaires Catherine, Langevin, Reuss 1 et 2 et Rosa Parks</p>	
Accueil de loisirs maternelle du mercredi	Voir page 7	Réservation = facturation
(2) Réservation en ligne des repas :		- un code famille vous sera transmis une fois l'inscription de votre enfant enregistrée - lors de la réservation en ligne, pensez à consulter la synthèse des réservations - à défaut de réservation, vous vous exposez à des tarifs avec pénalités

Services périscolaires - Enfant en résidence alternée

Dans le cas d'une résidence alternée, il est possible :

- **Pour la cantine** : de mettre en place un calendrier de réservation des repas permettant à chaque parent d'effectuer ses réservations de repas et de recevoir une facture individualisée, selon le QF de chaque parent.
- **Pour L'APM** : de mettre en place une facturation partagée : une facture sera alors envoyée à chacun des deux responsables légaux de l'enfant. Celle-ci comprend l'ensemble du forfait APM et se partage selon le pourcentage défini par les représentants légaux de l'enfant. La facturation sera calculée sur la base du quotient familial fourni par chaque parent.

Pour ce faire, merci de joindre obligatoirement l'attestation prévue à cet effet, signée par les deux parents.

Redevable des factures (un seul choix possible pour la famille)

- Parent ou représentant-e 1 Autre (préciser le nom/prénom, l'adresse et l'adresse mail) :
- Parent ou représentant-e 2

Date de naissance du redevable des factures (obligatoire) : / /

- En cas d'impayés** : - la ville de Strasbourg diffèrera ou suspendra l'admission à tous les services périscolaires.
- le Trésor Public engagera des poursuites à l'encontre du redevable des factures.

En maternelle, adultes autorisés⁽³⁾ à chercher l'enfant, autres que les parents

Nom Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone
		<input type="text"/>
		<input type="text"/>
		<input type="text"/>

(3) obligatoirement munis d'un justificatif d'identité (passeport, carte d'identité, ...)

Autorisations / Déclarations

Accès aux fichiers

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées aux services et élus concernés de la ville de Strasbourg, aux services de l'Éducation nationale, de la recette des finances et de la CAF. Elles sont recueillies dans le but de procéder à l'inscription scolaire et/ou périscolaire de votre enfant ainsi que de transmettre des informations liées à la vie de l'enfant à l'école. Ce traitement repose sur des obligations légales. Afin de rendre le service attendu, tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en italique.

Vos données seront conservées dans notre base active pendant une durée de 6 ans, à compter de la dernière inscription de votre enfant.

Dans ce contexte et conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à Délégation à la Protection des Données (DPD), Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex ou par courriel à dpo@strasbourg.eu

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Quotient familial / Tarification

Pour 2023/2024 : fournir obligatoirement une « attestation de paiement » de la CAF (et non une « attestation de quotient familial ») ou une attestation de quotient calculé par la Ville de Strasbourg, (pour les personnes non affiliées) datant de moins de 3 mois. A défaut, votre dossier vous sera retourné, sauf si vous cochez la case suivante.

Je ne souhaite pas transmettre mon quotient familial et le tarif maximal me sera donc appliqué.

Dans le cadre d'une convention avec la CAF, la ville de Strasbourg peut récupérer automatiquement, votre quotient familial.

J'autorise la ville de Strasbourg à récupérer mon quotient familial auprès de la CAF en février et septembre de chaque année scolaire.

Je n'autorise pas la ville de Strasbourg à récupérer mon quotient familial auprès de la CAF.

L'absence de choix vaudra refus de votre part.

Assurance

Je soussigné-e, certifie avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour mon enfant dans le cadre des activités péri et extra scolaires.

Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués. Je m'engage à compter de ce jour, et ce jusqu'au dernier jour de l'année scolaire, à signaler obligatoirement par écrit au Service des Inscriptions et de la Scolarité (SIS) de la ville de Strasbourg toute annulation (inscription cantine, APM, ALM), changement d'inscription et de situation de mon enfant (déménagement, inscription dans une école privée ou une école publique d'une autre commune...) par mail, à l'adresse suivante : inscriptionscolarite@strasbourg.eu.

En cas de non signalement de ces changements, je m'engage à payer l'ensemble des factures pour la période considérée, et ce jusqu'à la prise en compte par le SIS de ma demande écrite de radiation à ces services périscolaires.

Tout usage délibéré de faux est puni par la loi et passible de peines prévues par le code pénal.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des services municipaux : notice jointe au dossier, règlement intérieur et arrêté tarifaire en vigueur, consultables sur : www.strasbourg.eu/scolaire-periscolaire.

Je certifie sur l'honneur être à jour de mes règlements.

Strasbourg, le / /

Parent ou représentant-e 1	Parent ou représentant-e 2	Redevable des factures (obligatoire)
Signature	Signature	Signature

Rappel : en vertu de l'article 375-2 du code civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait un acte usuel de l'autorité parentale, l'inscription scolaire constitue un acte usuel.

Dossier à saisir en ligne sur www.strasbourg.eu/inscription-enfant

Pour plus d'informations : www.strasbourg.eu/scolaire-periscolaire

• ou à envoyer sous enveloppe à :
Ville et Eurométropole de Strasbourg
 Direction de l'enfance et de l'éducation / SIS
 1 Parc de l'Étoile
 67076 Strasbourg Cedex

• ou à déposer au centre administratif ou en
mairie de quartier

Fiche sanitaire (à ne compléter qu'en cas d'inscription à un ou plusieurs services périscolaires)

Enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : féminin masculin

Ecole fréquentée :

 Maternelle Élémentaire

Coordonnées des parents ou représentants légaux

1 - Nom et prénom

Adresse

.....

Tél du domicile : Tél portable personnel : Tél professionnel :

2 - Nom et prénom

Adresse

.....

Tél du domicile : Tél portable personnel : Tél professionnel :

Autres personnes à contacter en cas d'urgence

1 - Nom et prénom

Adresse

.....

Tél du domicile : Tél portable personnel : Tél professionnel :

2 - Nom et prénom

Adresse

.....

Tél du domicile : Tél portable personnel : Tél professionnel :

Renseignements médicaux

Joindre obligatoirement, uniquement en cas de première inscription à un service périscolaire, une attestation médicale précisant que l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales.

Port de : lentilles lunettes prothèses auditives prothèses dentaires allergies médicamenteuses, *préciser* contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives, *préciser* autres, *préciser*

Santé de l'enfant - Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

Votre enfant présente un problème de santé :

Allergie(s) ou intolérance(s) alimentaire(s) médicalement... justifiée(s) par un médecin
Préciser

 Asthme Autre problème de santé*Préciser*

Vous avez coché une des cases ci-dessus ?

Pour mettre en place ou renouveler un PAI

(Projet d'Accueil Individualisé) :

- Prendre connaissance des informations et des supports à fournir à votre médecin traitant et au médecin scolaire, téléchargeables en ligne sur www.strasbourg.eu/sante-ecole
- Contacter votre médecin traitant pour élaborer ou renouveler le PAI.
- Contacter le service de la santé scolaire (03.68.98.51.28) pour finaliser le PAI et formaliser l'accueil de votre enfant.

Veillez préciser :

 Mise en place d'un nouveau PAI Renouvellement du PAILe PAI établi préconise-t-il que l'enfant ramène un panier repas ? Oui Non

>>>

Je soussigné(e),.....représentant légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. Je m'engage à informer la Direction de l'enfance et de l'éducation de toute modification relative à mes coordonnées ou à l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année.

Joindre obligatoirement, uniquement en cas de première inscription à un service périscolaire, une attestation médicale précisant que l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales.

A....., le / /

Signature

Souhaits d'inscription en accueil de loisirs maternel - Mercredi

Se reporter à la page 4 de la notice «Remplir le dossier d'inscription 2023/2024»

A compléter de préférence en ligne, avant le 15 mai 2023.

Enfant à inscrire

Nom :

Date de naissance : / /

Prénom :

Sexe : féminin masculin

Adresse :

Ecole fréquentée :

Code postal : Ville :

Parent ou représentant-e 1

Madame Monsieur Personne morale
 Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Courriel :@.....

Tél portable personnel :

Parent ou représentant-e 2

Madame Monsieur Personne morale
 Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Courriel :@.....

Tél portable personnel :

Souhaits d'inscription pour le mercredi

Vos souhaits d'inscription pour les mercredis pourront nous parvenir **jusqu'au lundi 15 mai 2023**. Les places sont attribuées en fonction de critères de priorisation qui conditionnent la réponse réservée à votre demande (confirmation, liste d'attente ou refus d'inscription avec, le cas échéant, proposition de réorientation). Une réponse vous sera adressée début juin.

Au-delà du lundi 15 mai 2023, le dossier ne sera plus pris en compte. Veuillez contacter directement l'accueil de loisirs de votre choix pour effectuer les démarches administratives et voir s'il reste des places.

Les critères de priorisation sont consultables dans le règlement intérieur accessible via le lien : www.strasbourg.eu/scolaire-periscolaire. Les enfants ayant déjà fréquenté l'accueil devront également répondre aux critères énoncés.

Cocher la ou les cases de l'accueil de loisirs souhaité (3 choix maximum possibles) :

- | | | |
|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Camille Claus | <input type="checkbox"/> Musau | <input type="checkbox"/> Saint Thomas |
| <input type="checkbox"/> Ariane | <input type="checkbox"/> Neufeld | <input type="checkbox"/> Sturm |
| <input type="checkbox"/> Jean Fischart | <input type="checkbox"/> Port du Rhin | <input type="checkbox"/> Schwilgué |
| <input type="checkbox"/> Stockfeld | <input type="checkbox"/> Schoepflin | <input type="checkbox"/> Vauban |
| <input type="checkbox"/> Catherine | <input type="checkbox"/> Oberlin | |

	Formule	Fréquentation
Mercredi	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> matin avec repas <input type="checkbox"/> repas avec après-midi <input type="checkbox"/> après-midi <input type="checkbox"/> journée sans repas <input type="checkbox"/> journée avec repas	Besoin à temps complet: <input type="checkbox"/> tous les mercredis de l'année prochaine Besoin à temps non complet: <input type="checkbox"/> un mercredi sur deux <input type="radio"/> semaines paires <input type="radio"/> semaines impaires

1. Pièces justificatives > merci de transmettre l'ensemble des pièces justificatives indiquées en page 2 du dossier d'inscription avec votre demande de souhait d'inscription en accueil de loisirs.

2. Si inscription confirmée > le-la directeur-trice de l'accueil de loisirs vous contactera pour prendre rendez-vous afin de signer un contrat annuel.

3. Contrat signé > facturation selon le quotient familial et les fréquentations prévues au contrat, que l'enfant fréquente ou non l'accueil.

Situation familiale du ou des parents de l'enfant

Marié(e) |
 Vie maritale ou PACS |
 Divorcé(e) ou séparé(e) |
 Célibataire |
 Veuf(ve)

Facturation

Le paiement est dû pour l'ensemble des périodes réservées et validées par le-la directeur-trice de l'ALM sauf exception mentionnée dans le « Règlement intérieur des services périscolaires ».

Pour les parents séparés avec un calendrier de garde alternée, il convient de joindre l'attestation signée par les deux parents précisant les modalités de gestion des services périscolaires. Selon le choix des parents, un calendrier de réservation pourra être mis en place. Pour la facturation, il y a deux possibilités :

- soit facturation de chaque parent selon le calendrier de garde alternée et selon le QF de chaque parent ;
- soit facturation à l'un des deux parents de l'ensemble de la prestation ALM.

Situation professionnelle des personnes habitant avec l'enfant

telles que mentionnées en page 2 du dossier d'inscription à l'école et aux services périscolaires

Parent ou représentant-e 1	Parent ou représentant-e 2
<input type="checkbox"/> En activité ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> En formation et/ou en recherche d'emploi ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> Sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/> En activité ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> En formation et/ou en recherche d'emploi ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> Sans activité professionnelle

⁽²⁾Merci de joindre un ou des justificatif-s afin de finaliser votre dossier. A défaut, ce dernier sera refusé.

Informations complémentaires utiles au traitement du dossier (PAI, situation particulière...)

Information - Souhaits d'inscription pour les vacances scolaires

Les souhaits d'inscription pour les vacances sont à faire directement **auprès du-de la directeur-trice de l'accueil de loisirs* de votre choix**, qui vous accueillera **sur rendez-vous aux périodes suivantes** :

Été 2023 :	du 25/04 au 15/05/2023**	► Réponse à partir de début juin 2023
Toussaint :	Mercredi 11/10/2023 **	► Réponse la semaine avant les vacances scolaires demandées
Noël :	Mercredi 13/12/2023 **	
Hiver :	Mercredi 14/02/2024 **	
Printemps :	Mercredi 10/04/2024 **	
Été 2024 :	Voir affichage dans les écoles	► Réponse début juin 2024

* voir liste des accueils de loisirs sur la notice «complément d'informations - dossier d'inscription 2023/2024

** Passées ces dates, les inscriptions se feront en fonction des places disponibles.

Strasbourg, le / /

Signature du parent ou représentant-e 1 :

Strasbourg, le / /

Signature du parent ou représentant-e 2 :